

COMMUNAUTE URBAINE

Séance du 13 juin 2024

Dossier n° 29. 20240162

FINANCES - EXERCICE 2023 - AFFECTATION DES RESULTATS - ADOPTION.-

**M. Alain FLEURET, Vice-Président.-** Conformément à la réglementation, il appartient à la communauté urbaine de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023, ce jour,

**Je vous propose donc d'adopter la délibération suivante:**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211.13 et suivants, L1612.1 et suivants (adoption et exécution du budget) et L 2311.1 et suivants (Budget et Comptes) ;

**VU** la loi n° 96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales;

**VU** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**VU** l'instruction comptable M 4 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;

**VU** l'instruction comptable M 43 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux de transport de personne ;

**VU** l'instruction comptable M 49 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

**VU** les budgets et les décisions modificatives de l'exercice 2023 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 13 juin 2024 adoptant les comptes administratifs 2023 ;

**Son Bureau,** réuni le 30 mai 2024, consulté ; **ACTE EXÉCUTOIRE**

**VU** le rapport de M. le Vice-Président ;

**Après en avoir délibéré ;**

Réception par le Sous-Préfet, le **25 JUIN 2024**

Publication, le **25 JUIN 2024**

**DECIDE :**

1. **d'affecter** les résultats de fonctionnement des budgets principal et annexes comme suit :

**1 / POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

**BUDGET PRINCIPAL DE LE HAVRE SEINE METROPOLE**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **30 233 446,88 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 17 922 730,51 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 12 310 716,37 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		3 862 521,59 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice	21 704 165,19 €	<b>A</b>
Ajouté au déficit d'investissement reporté	- 17 841 643,60 €	

<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	251 983,23 €
Dépenses	<b>C</b>	496 144,73 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>3 618 360,09 €</b>

#### BUDGET ANNEXE CHATEAU DE GROMESNIL

##### **Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un déficit de fonctionnement global de 207,02 €, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de – 3544,25 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 3 337,23 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		+ 1 543,53 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 139 240,08 €	<b>A</b>	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 140 783,61 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 1 543,53 €</b>

#### BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES NAUTIQUES DE L'ESCAUT

##### **Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 28 493,10 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de – 37 351,85 € ajouté au résultat 2022 reporté de 65 844,95 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		+ 1 553,08 €
Egal à l'excédent d'investissement de l'exercice + 1 751,80 €	<b>A</b>	
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 198,72 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 1 553,08 €</b>

#### BUDGET ANNEXE IMMOBILIER TERTIAIRE

##### **Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 72 451,52 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 43 017,60 € ajouté au résultat 2022 reporté de 29 433,92 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		+ 8 647,96 €
Egal à l'excédent d'investissement de l'exercice + 1 815,70 €	<b>A</b>	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 6 832,26 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €

Dépenses	C	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 8 647,96 €</b>

### BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 474 102,15 €, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 67 827,13 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 406 275,02 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 4 917,37 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	A	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté		+ 8 847,44 €
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 4 917,37 €</b>

### BUDGET ANNEXE ATELIER LOCATIF

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 402 650,20 €, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 37 468,89 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 365 181,31 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		+ 250 235,68 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice	A	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté		+ 219 881,68 €
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 250 235,68 €</b>

### BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 93 632,17 €, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 18 151,65 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 75 480,52 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 5 162,37 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	A	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté		+ 289,71 €
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 5 162,37 €</b>

## TABLEAU DE SYNTHESE CONSOLIDE D'AFFECTATION DES RESULTATS 2023

	Budget principal	Budget château de Gromesnil	Budget Parc de l'Escaut	Budget Immo. tertiaire	Budget Hôtel d'entreprises	Budget atelier locatif	Budget maison pluridisciplinaire	TOTAL
Excédent de fonctionnement	30 233 446,88 €	0,00 €	28 493,10 €	72 451,52 €	474 102,15 €	402 650,20 €	93 632,17 €	31 304 776,02 €
Déficit de fonctionnement	0,00 €	-207,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-207,02 €
<b>Sous total excédent de fonctionnement net</b>								<b>31 304 569,00 €</b>
Excédent d'investissement	3 862 521,59 €	1 543,53 €	1 553,08 €	8 647,96 €	0,00 €	250 235,68 €	0,00 €	4 124 501,84 €
Déficit d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-4 917,37 €	0,00 €	-5 162,37 €	-10 079,74 €
<b>Sous total excédent d'investissement net</b>								<b>4 114 422,10 €</b>
Reports recettes d'inv.	251 983,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	251 983,23 €
Reports dépenses d'inv.	-496 144,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-496 144,73 €
<b>Excédent de financement (reports inclus)</b>								<b>3 870 260,60 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>								<b>31 304 569,00 €</b>

### Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget principal de la communauté urbaine :

♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 31 304 569,00 €

### Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget principal de la communauté urbaine :

♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 4 114 422,10 €

## 2 / POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### Le compte administratif 2023 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **38 536 264,09 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 988 894,01 € ajouté au résultat 2022 reporté de 36 547 370,08 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 5 328 928,15 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 2 881 834,00 €	<b>A</b>
Ajouté au déficit d'investissement reporté	- 2 447 094,15 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes		<b>B</b> 0,00 €
Dépenses		<b>C</b> 0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B – C</b>	<b>- 5 328 928,15 €</b>

### Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget assainissement de la communauté urbaine :

♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 5 328 928,15 €

♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 33 207 335,94 €

### Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget assainissement de la communauté urbaine :

♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 5 328 928,15 €

## 3 / POUR LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **24 168 100,72 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 2 426 029,20 € ajouté au résultat 2022 reporté de 21 742 071,52 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 3 847 820,10 €	A	- 6 638 022,61 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 2 790 202,51 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	159 967,74 €
<b>Besoin de financement</b>	A + B - C	- 6 797 990,35 €

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget eau potable de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 6 797 990,35 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 17 370 110,37 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget eau potable de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 6 638 022,61 €

**4 /POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ZONE INDUSTRIELLE****Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **6 147 422,55 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 075 699,96 € ajouté au résultat 2022 reporté de 5 071 722,59 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 496 492,61 €	A	- 349 704,53 €
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté 146 788,08 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	A + B - C	- 349 704,53 €

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget eau zone industrielle de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 349 704,53 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 5 797 718,02 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget eau zone industrielle de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 349 704,53 €

**5 /POUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 42 816,79 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 3 101,99 € ajouté au résultat 2022 reporté de 39 714,80 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture	A	+ 243 383,87 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 2 402 133,52 €		
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 2 645 517,39 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	A + B - C	+ 243 383,87 €

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget transports urbains de la communauté urbaine :**

♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 42 816,79 €

**Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget transports urbains de la communauté urbaine :**

♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 243 383,87 €

**6 /POUR LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET RECYCLAGE****Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 21 575 226,00 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de - 79 300,88 € ajouté au résultat 2022 reporté de 21 654 526,88 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture	A	- 4 065 475,85 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 240 384,11 €		
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 3 825 091,74 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	8 720,92 €
<b>Besoin de financement</b>	A + B - C	- 4 074 196,77 €

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget collecte et recyclage de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 4 074 196,77 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 17 501 029,93 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget collecte et recyclage de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 4 065 475,85 €

**7 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZAE PARC ECONORMANDIE****Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 805 624,64 €, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 805 624,64 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 0,00 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 452 331,09 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 180 269,78 €	A	
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 272 061,31 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	A + B - C	- 452 331,09 €

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget ZAE Parc EcoNormandie de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 452 331,09 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 353 293,55 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget ZAE Parc EcoNormandie de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 452 331,09 €

**8 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZAC PARC DES COURTINES**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un déficit de fonctionnement global de – 701,49 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 350,04 € ajouté au résultat 2022 reporté de – 2 051,53 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		506 075,46 €
Égal au résultat d'investissement de l'exercice 0,00 €	A	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 506 075,46 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	A + B - C	+ 506 075,46 €

**Affectation du déficit de fonctionnement 2023 sur le budget ZAC des Courtines de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit de fonctionnement reporté – compte 002 : 701,49 €

**Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget ZAC des Courtines de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 506 075,46 €

**9 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZAC DES JONQUILLES**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un déficit de fonctionnement global de – 2 026,77 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 0,00 € ajouté au résultat 2022 reporté de – 2 026,77 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	A	+ 56 009,44 €
---	---	---------------

Excédent d'investissement de clôture		
Egal au résultat d'investissement de l'exercice	+ 0,00 €	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 56 009,44 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 56 009,44 €</b>

**Affectation du déficit de fonctionnement 2023 sur le budget ZAC des Jonquilles de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit de fonctionnement reporté – compte 002 : 2 026,77 €

**Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget ZAC des Courtines de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 56 009,44 €

## 10 / POUR LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES JULES DURAND

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **588 676,98 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 586 425,57 € ajouté au résultat 2022 reporté de 2 251,41 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		
Egal à l'excédent d'investissement de l'exercice	+ 549 014,94 €	<b>A</b>
Ajouté au déficit d'investissement reporté	- 998 542,65 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 449 527,71 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget parc d'activités Jules Durand de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 449 527,71 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 139 149,27 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget parc d'activités Jules Durand de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 449 527,71 €

## 11 / POUR LE BUDGET ANNEXE ZA DE L'ORMERIE

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **98,95 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 0,00 € ajouté au résultat 2022 reporté de 98,95€.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		
Egal au résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €	<b>A</b>
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 550,00 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
		<b>+ 550,00 €</b>

Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 550,00 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget ZA de l'Ormerie de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 98,95 €

**Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget ZA de l'Ormerie de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 550,00 €

## 12 /POUR LE BUDGET ANNEXE OPERATIONS IMMOBILIERES

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **10 850,80 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 6 863,58 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 3 987,22 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 10 401,41 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 752,19 €	A
Ajouté au déficit d'investissement reporté	- 9 649,22 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 10 401,41 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget Opérations immobilières de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 10 401,41 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 449,39 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget Opérations immobilières de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 10 401,41 €



**COMMUNAUTE URBAINE  
LE HAVRE SEINE METROPOLE  
Extrait du Registre des Délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, à dix-sept heures, les **Membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 6 juin 2024, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.**

Jean-Baptiste GASTINNE a assuré la Présidence pour les dossiers n° 28 et 58.

**Étaient présents :**

*Edouard PHILIPPE (qui a quitté la salle pour l'examen et le vote du dossier n° 28) ; Jean-Baptiste GASTINNE; Clotilde EUDIER; Alain FLEURET; Jérôme DUBOST; Christine MOREL; Florent SAINT-MARTIN; Cyriaque LETHUILLIER; Alban BRUNEAU; Hubert DEJEAN DE LA BATIE (à partir de 17h30 – examen du dossier n° 9) ; Pascal LEPRETTRE; Malika CHERRIERE; Christian GRANCHER; Jean-Louis MAURICE; Thérèse BARIL; Yann ADREIT; Jean-Michel ARGENTIN; François AUBER; Frédéric BASILLE; Dominique BELLENGER; Monique BERTRAND; Laurence BESANCENOT (à partir de 18h00 – examen du dossier n° 28) ; Augustin BOEUF; Pierre BOUYSSSET; Patrick BUSSON; Gaëlle CAETANO; Agnès CANAYER; Thibaut CHAIX; Corinne CHATEL; Noureddine CHATI; Christine CORMERAIS ; Pascal CORNU; Louisa COUPPEY; Nadège COURCHE; Pascal CRAMOISAN; Isabelle CREVEL; Stéphanie DE BAZELAIRE; Laëticia DE SAINT NICOLAS (à partir de 18h00 – examen du dossier n° 28); Régis DEBONS; Marie-Laure DRONE; Brigitte DECHAMPS; Françoise DEGENETAIS; Lionel DEHON Fabienne DELAFOSSSE; Jacques DELLERIE; Emmanuel DIARD; Marie-Claire DOUMBIA; Fabienne DUBOSQ (jusqu'à 20h00 examen du dossier n° 72); Laurent GILLE; Antonin GIMARD; Carol GONDOUIN; Denis GREVERIE; Marie-Catherine GRZELCZYK; Marc GUERIN; Anthony GUEROUT; Christelle GUEROUT; Annick GUIVARCH; Jocelyne GUYOMAR; Jean-Luc HEBERT; Sophie HERVE; Jean-Luc HODIERNE; Yves HUCHET; Valérie HUON-DEMARE; David LAURENT; Jean-Pierre LEBOURG; Aurélien LECACHEUR (qui a donné pouvoir à Isabelle CREVEL jusqu'à son arrivée à 18h00 – examen du dossier n° 28) ; Caroline LECLERCQ; Jean-Paul LECOQ (qui a quitté la séance et a donné pouvoir à Sophie HERVE de 17h30 – examen du dossier n° 5 à 19h00 – examen du dossier n° 59) ; Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Virginie LADOUCE; Sandrine LEMOINE; Laurent LOGIOU; Bruno LOZANO (à partir de 18h40 – examen du dossier n° 44) ; Fabienne MALANDAIN; Gérald MANIABLE (jusqu'à 17h45 – examen du dossier n° 19) ; Jacques MARTIN; Denis MERVILLE; Pierre MICHEL; Stéphanie MINEZ; Nathalie NAIL (qui a quitté la séance de 17h45 – examen du dossier n° 19 à 18h40 – examen du dossier n° 39); Bineta NIANG; Oumou NIANG-FOUQUET; Valérie PETIT; Etienne PLANCHON; Dominique PREVOST; Michel PRUD'HOMME; Karine RAMAIN; Aurélie REBEILLEAU; Alain RENAUT; Olivier ROCHE; Didier SANSON; Nicolas SIMON; Patrick TEISSERE; Marc-Antoine TETREL; Florence THIBAUDEAU-RAINOT; Philippe TOUILIN; Seydou TRAORE; Virginie VANDAELE; Danièle VASCHALDE, Membres titulaires, Laurent LEMAIRE, Membre suppléant.*

**Étaient absents :**

*André BAILLARD; Patrick BUCOURT; Christian DUVAL; Wasil ECHCHENNA; Marine FLEURY; Hervé LEPILEUR; Madjid NASSAH; Pierre SIRONNEAU.*

**Étaient excusés et non représentés :**

*Patrick FONTAINE ; Fanny HEUZE ; Raphael LESUEUR ; Antoine LOISEL.*

**Pouvoirs :**

*Jean-Pierre BONNEVILLE a donné pouvoir à Patrick LEFEBVRE; Nadia COIGNET a donné pouvoir à Alain FLEURET; Olivier COMBE a donné pouvoir à Clotilde EUDIER; Hady DIENG a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Emilie MASSET a donné pouvoir à Patrick BUSSON; Sylvain VASSE a donné pouvoir à Laurent LEMAIRE; Gilles BELLIERE a donné pouvoir à Fabienne MALANDAIN; Fanny BOQUET a donné pouvoir à Pierre BOUYSSSET; Sylvie BUREL a donné pouvoir à Christine MOREL; Annie CHICOT a donné pouvoir à Denis GREVERIE; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Jean-Louis MAURICE; André CORNOU a donné pouvoir à Brigitte DECHAMPS; Christine DOMAIN a donné pouvoir à Pascal LEPRETTRE; Véronique DUBOIS a donné pouvoir à Augustin BOEUF; Jean-Luc FORT a donné pouvoir à Sandrine LEMOINE; Pascal LACHEVRE a donné pouvoir à Yves HUCHET; Laurent LANGELIER a donné pouvoir à Laurent LOGIOU; Anne-Virginie LE COURTOIS a donné pouvoir à Caroline LECLERCQ.*

Thibaut CHAIX a été désigné Secrétaire de séance.

**DELB-20240162**

**FINANCES - EXERCICE 2023 - AFFECTATION DES RESULTATS - ADOPTION.-**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211.13 et suivants, L1612.1 et suivants (adoption et exécution du budget) et L 2311.1 et suivants (Budget et Comptes) ;

VU la loi n° 96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU l'instruction comptable M 4 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;

VU l'instruction comptable M 43 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux de transport de personne ;

VU l'instruction comptable M 49 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

VU les budgets et les décisions modificatives de l'exercice 2023 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 juin 2024 adoptant les comptes administratifs 2023 ;

Son Bureau, réuni le 30 mai 2024, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE :**

1. **d'affecter** les résultats de fonctionnement des budgets principal et annexes comme suit :

**1 / POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

**BUDGET PRINCIPAL DE LE HAVRE SEINE METROPOLE**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **30 233 446,88 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 17 922 730,51 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 12 310 716,37 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		3 862 521,59 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice	<b>A</b>	21 704 165,19 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté		- 17 841 643,60 €
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	251 983,23 €
Dépenses	<b>C</b>	496 144,73 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B – C</b>	<b>3 618 360,09 €</b>

## BUDGET ANNEXE CHATEAU DE GROMESNIL

### **Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un déficit de fonctionnement global de 207,02 €, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de – 3544,25 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 3 337,23 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		+ 1 543,53 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 139 240,08 €	<b>A</b>	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 140 783,61 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 1 543,53 €</b>

## BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES NAUTIQUES DE L'ESCAUT

### **Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 28 493,10 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de – 37 351,85 € ajouté au résultat 2022 reporté de 65 844,95 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		+ 1 553,08 €
Egal à l'excédent d'investissement de l'exercice + 1 751,80 €	<b>A</b>	
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 198,72 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 1 553,08 €</b>

## BUDGET ANNEXE IMMOBILIER TERTIAIRE

### **Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de 72 451,52 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 43 017,60 € ajouté au résultat 2022 reporté de 29 433,92 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		+ 8 647,96 €
Egal à l'excédent d'investissement de l'exercice + 1 815,70 €	<b>A</b>	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 6 832,26 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 8 647,96 €</b>

## BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

### Le compte administratif 2023 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **474 102,15 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 67 827,13 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 406 275,02 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 4 917,37 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 13 764,81 €	<b>A</b>
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 8 847,44 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes		<b>B</b> 0,00 €
Dépenses		<b>C</b> 0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 4 917,37 €</b>

## BUDGET ANNEXE ATELIER LOCATIF

### Le compte administratif 2023 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **402 650,20 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 37 468,89 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 365 181,31 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		+ 250 235,68 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice	+ 30 354,00 €	<b>A</b>
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 219 881,68 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes		<b>B</b> 0,00 €
Dépenses		<b>C</b> 0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 250 235,68 €</b>

## BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

### Le compte administratif 2023 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **93 632,17 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 18 151,65 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 75 480,52 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 5 162,37 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 5 452,08 €	<b>A</b>
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 289,71 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes		<b>B</b> 0,00 €
Dépenses		<b>C</b> 0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 5 162,37 €</b>

## TABLEAU DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉ D'AFFECTATION DES RESULTATS 2023

	Budget principal	Budget château de Gromesnil	Budget Parc de l'Escaut	Budget Immo. tertiaire	Budget Hôtel d'entreprises	Budget atelier localif	Budget maison pluridisciplinaire	TOTAL
Excédent de fonctionnement	30 233 446,88 €	0,00 €	28 493,10 €	72 451,52 €	474 102,15 €	402 650,20 €	93 632,17 €	31 304 776,02 €
Déficit de fonctionnement	0,00 €	-207,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-207,02 €
<b>Sous total excédent de fonctionnement net</b>								<b>31 304 569,00 €</b>
Excédent d'investissement	3 862 521,59 €	1 543,53 €	1 553,08 €	8 647,96 €	0,00 €	250 235,68 €	0,00 €	4 124 501,84 €
Déficit d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-4 917,37 €	0,00 €	-5 162,37 €	-10 079,74 €
<b>Sous total excédent d'investissement net</b>								<b>4 114 422,10 €</b>
Reports recettes d'inv.	251 983,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	251 983,23 €
Reports dépenses d'inv.	-496 144,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-496 144,73 €
<b>Excédent de financement (reports inclus)</b>								<b>3 870 260,60 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>								<b>31 304 569,00 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget principal de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 31 304 569,00 €

**Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget principal de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 4 114 422,10 €

## 2 / POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **38 536 264,09 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 988 894,01 € ajouté au résultat 2022 reporté de 36 547 370,08 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 5 328 928,15 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 2 881 834,00 €	A
Ajouté au déficit d'investissement reporté	- 2 447 094,15 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes		B 0,00 €
Dépenses		C 0,00 €
<b>Besoin de financement</b>		<b>A + B – C - 5 328 928,15 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget assainissement de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 5 328 928,15 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 33 207 335,94 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget assainissement de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 5 328 928,15 €

## 3 / POUR LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **24 168 100,72 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 2 426 029,20 € ajouté au résultat 2022 reporté de 21 742 071,52 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 3 847 820,10 €	<b>A</b>	- 6 638 022,61 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 2 790 202,51 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	159 967,74 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 6 797 990,35 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget eau potable de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 6 797 990,35 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 17 370 110,37 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget eau potable de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 6 638 022,61 €

**4 /POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ZONE INDUSTRIELLE**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **6 147 422,55 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 075 699,96 € ajouté au résultat 2022 reporté de 5 071 722,59 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 496 492,61 €	<b>A</b>	- 349 704,53 €
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté 146 788,08 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 349 704,53 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget eau zone industrielle de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 349 704,53 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 5 797 718,02 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget eau zone industrielle de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 349 704,53 €

**5 /POUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **42 816,79 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 3 101,99 € ajouté au résultat 2022 reporté de 39 714,80 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture	<b>A</b>	+ 243 383,87 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 2 402 133,52 €		
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 2 645 517,39 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 243 383,87 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget transports urbains de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 42 816,79 €

**Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget transports urbains de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 243 383,87 €

## 6 / POUR LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET RECYCLAGE

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **21 575 226,00 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de – 79 300,88 € ajouté au résultat 2022 reporté de 21 654 526,88 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture	<b>A</b>	- 4 065 475,85 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 240 384,11 €		
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 3 825 091,74 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	8 720,92 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 4 074 196,77 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget collecte et recyclage de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 4 074 196,77 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 17 501 029,93 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget collecte et recyclage de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 4 065 475,85 €

## 7 / POUR LE BUDGET ANNEXE ZAE PARC ECONORMANDIE

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **805 624,64 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 805 624,64 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 0,00 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 452 331,09 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 180 269,78 €	<b>A</b>	
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 272 061,31 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 452 331,09 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget ZAE Parc EcoNormandie de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 452 331,09 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 353 293,55 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget ZAE Parc EcoNormandie de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 452 331,09 €

**8 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZAC PARC DES COURTINES**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un déficit de fonctionnement global de – 701,49 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 350,04 € ajouté au résultat 2022 reporté de – 2 051,53 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		506 075,46 €
Égal au résultat d'investissement de l'exercice 0,00 €	<b>A</b>	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 506 075,46 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	<b>B</b>	0,00 €
Dépenses	<b>C</b>	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 506 075,46 €</b>

**Affectation du déficit de fonctionnement 2023 sur le budget ZAC des Courtines de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit de fonctionnement reporté – compte 002 : 701,49 €

**Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget ZAC des Courtines de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 506 075,46 €

**9 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZAC DES JONQUILLES**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un déficit de fonctionnement global de – 2 026,77 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 0,00 € ajouté au résultat 2022 reporté de – 2 026,77 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		
Egal au résultat d'investissement de l'exercice + 0,00 €	A	+ 56 009,44 €
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 56 009,44 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	A + B - C	+ 56 009,44 €

**Affectation du déficit de fonctionnement 2023 sur le budget ZAC des Jonquilles de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit de fonctionnement reporté – compte 002 : 2 026,77 €

**Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget ZAC des Courtines de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 56 009,44 €

**10 / POUR LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES JULES DURAND**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **588 676,98 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 586 425,57 € ajouté au résultat 2022 reporté de 2 251,41 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		
Egal à l'excédent d'investissement de l'exercice + 549 014,94 €	A	- 449 527,71 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 998 542,65 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	A + B - C	- 449 527,71 €

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget parc d'activités Jules Durand de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 449 527,71 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 139 149,27 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget parc d'activités Jules Durand de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 449 527,71 €

**11 / POUR LE BUDGET ANNEXE ZA DE L'ORMERIE**

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **98,95 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 0,00 € ajouté au résultat 2022 reporté de 98,95€.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture		
Egal au résultat d'investissement de l'exercice 0,00 €	A	+ 550,00 €
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 550,00 €		
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €

<b>Excédent de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>+ 550,00 €</b>
--------------------------------	------------------	-------------------

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget ZA de l'Ormerie de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 98,95 €

**Affectation de l'excédent d'investissement 2023 sur le budget ZA de l'Ormerie de la communauté urbaine :**

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 550,00 €

## 12 / POUR LE BUDGET ANNEXE OPERATIONS IMMOBILIERES

**Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **10 850,80 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 6 863,58 €, ajouté au résultat 2022 reporté de 3 987,22 €.

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Déficit d'investissement de clôture		- 10 401,41 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 752,19 €	A
Ajouté au déficit d'investissement reporté	- 9 649,22 €	
<b>Restes à réaliser Investissement</b>		
Recettes		B 0,00 €
Dépenses		C 0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>A + B - C</b>	<b>- 10 401,41 €</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget Opérations immobilières de la communauté urbaine :**

- ♦ en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 10 401,41 €
- ♦ pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 449,39 €

**Affectation du déficit d'investissement 2023 sur le budget Opérations immobilières de la communauté urbaine :**

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 10 401,41 €

### DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Par 105 voix « pour » et 9 « contre »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le **25 JUIN 2024**

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président

### ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le **25 JUIN 2024**

Publié le **25 JUIN 2024**